

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.116

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	20	Pour :	20
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 20 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Joséphine Baker, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

Pouvoir(s) : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Gérard ANDRE.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabrice IGOUNET, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. TOURNIER.

Objet de la délibération : CREATION DU POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - CRECHE LES BAMBINS

Exposé :

Dans le cadre d'une mobilité interne, la directrice de la crèche des Bambins, éducatrice spécialisée a changé de poste. Son poste, ouvert au grade d'éducatrice spécialisée et les conditions de diplôme étant remplies sur la structure, sera remplacé par un poste d'auxiliaire de puériculture. La fonction de direction de la crèche a basculé sur l'infirmière de la structure. Il conviendra de supprimer le poste d'éducatrice spécialisée après avis du comité social territorial et de créer un poste à temps complet ouvert aux cadres d'emploi des auxiliaires de puériculture.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L 332-8,
Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des
auxiliaires de puériculture territoriaux,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

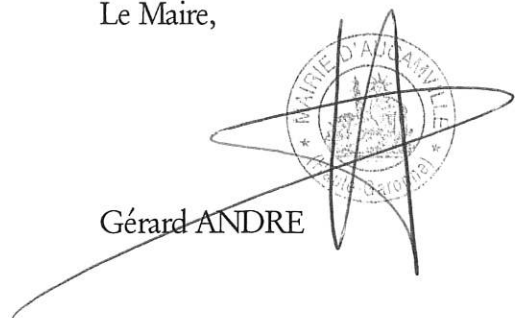
Décide

Article 1 : de créer un poste permanent à temps complet ouvert aux grades du cadre d'emploi des
auxiliaires de puéricultures

Article 2 : compte tenu des besoins du service, en l'absence de possibilité de recrutement d'un
fonctionnaire par manque de candidatures pertinentes, le poste pourra être pourvu par un agent
contractuel.

Le Maire,

Gérard ANDRE

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Aumont-Audain, France. The stamp contains the text "MAIRIE D'AUMONT-AUDAIN" and "01710 AUMONT-AUDAIN". A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending from the name "Gérard ANDRE" below it.